

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AURE LOURON

2 avenue Calamun  
65240 ARREAU

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2018-54

Séance du 10 juillet 2018

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-huit, le 10 juillet, à 16h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

**Présents votants (40)** : TARDOS Jean, TREY Jean-Claude, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUBARRY Jean-Bertrand, ESTRADE Pierre, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, DESCOUENS Bernard, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, BACQUE Jean, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, PRUGENT-LERE Fernande, TOUCOUERE Dominique, ACCHINI Nicole, LAIREZ Céline, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

**Présents non votant** : LANTOINE Michèle, PEFONTAN Marie-Madeleine, TOUCOUERE Laurent

**Titulaires absents non représentés (17)** : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, DELCASSO Maryse, MALERE Hélène, PAUCIS Jean, BESSONE Michel, CONSTANTIN Luce, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, CARMOUSE Catherine, BRUN Didier, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FOURCADE Dominique

**Procurations (7)** :  
Thierry VIDAL à Jean-Claude TREY  
Raymond MUR à Nadine DESMARAIS  
Gilbert ROTGE à Jean-Pierre BECH  
Noël LACAZE à Philippe CARRERE  
Pierre FORGUE à Aline NARS  
Maryse POME à Jean-Henri MIR  
Jacques ROCA à André MIR

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	47
	Dont 7 procurations
Votes pour :	47
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	3 juillet 2018

**OBJET** : Avancement de grade-  
mise à jour du tableau des  
emplois, avec suppression de  
l'ancien emploi

Monsieur Pierre ESTRADE a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil communautaire compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau annuel d'avancement établi par l'autorité territoriale pour 2018 et faisant suite à la réussite d'un examen professionnel.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,
- La suppression de l'emploi d'origine.

Vu le tableau des emplois,

Le Président propose à l'assemblée,

- La création d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal de deuxième classe à temps complet,
- La suppression d'un emploi d'adjoint du patrimoine à temps complet.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires d'en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve la proposition de modification du tableau des emplois tel que présenté par Monsieur le Président ;
- Mandate le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

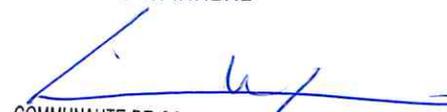
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

P CARRERE

  
COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU